

académie
Lille

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Département
des Examens
et Concours

Bureau D.E.C. 3.1

Affaire suivie par
Kévin CAMERLYNCK
Gestionnaire
Téléphone
03 28 37 16 36
Mèl
kevin.camerlynck@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
20 rue St Jacques
BP 709
59033 Lille cedex

- Vu le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;
- Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;
- Vu la circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive,



ARRÊTE

Article 1er : Une session de la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive sera ouverte au titre de l'année 2019.

Article 2 : Les inscriptions seront prises par le département des examens et concours du rectorat. Le registre sera ouvert du lundi 05 novembre 2018 au mercredi 19 décembre 2018 inclus.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 10 octobre 2018



Valérie CABUIL

Lille, le 17 octobre 2018

académie
Lille

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

à

Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Nord et du Pas-de-Calais,
Monsieur le directeur de l'ESPE Lille Nord de France,
Mesdames et messieurs les IA-IPR,
Mesdames et messieurs les IEN-ET/EG,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements des collèges publics et privés,
Mesdames et messieurs les directeurs des E.R.E.A.,
Mesdames et messieurs les directeurs des écoles primaires publiques et privées,
Mesdames et messieurs les directeurs des centres de formation pédagogique privés,
Mesdames et messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation,

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Département
des Examens
et Concours

Bureau D.E.C. 3.1

Affaire suivie par
Kévin CAMERLYNCK
Gestionnaire
Téléphone
03 28 37 16 36
Courriel
kevin.camerlynck@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
20 rue St Jacques
BP 709
59033 Lille cedex

Objet : Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI)

Réf. : B.O. n°7 du 16 février 2017

Une session du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive est ouverte au titre de l'année 2019.

L'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) se substitue aux examens du Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap (CAPA-SH) et du Certificat Complémentaire pour les enseignements Adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap (2CA-SH).

L'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) est ouvert aux enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi qu'aux maîtres contractuels, maîtres agréés et maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site académique à partir du lundi 05 novembre 2018 : <http://www1.ac-lille.fr>

Rubrique « Examens et Concours » – Certifications professionnelles et devra être retourné au plus tard le mercredi 19 décembre 2018 inclus.

Ce dossier, rempli et signé par le candidat, sera :

- soit déposé au département des examens et concours du rectorat pour le 19 décembre 2018 à 17 heures au plus tard, à l'adresse suivante :

1, rue Édouard Herriot 59000 LILLE (bureau DEC 3-1)

- soit confié aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard le 19 décembre 2018 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale suivante :

Rectorat – Bureau DEC 3-1
20 rue Saint-Jacques
B.P. 709
59033 LILLE CEDEX

IMPORTANT (dispositions particulières concernant uniquement certains enseignants de statut 2nd degré)

- Les candidats exerçant sur des postes spécialisés sans détenir le 2CA-SH, bénéficiaires des dispositions transitoires inscrites au décret du 10/2/2017 (Article 9) ont la possibilité de présenter uniquement l'épreuve n°1.

Ces candidats présenteront leur épreuve entre le 4 mars et le 5 avril 2019.

- Les candidats déjà titulaires du 2CA-SH, admis à concourir, n'ont à présenter que l'épreuve n°3.


Ces candidats présenteront leur épreuve entre le 23 et 26 avril 2019.

Dispositions concernant l'ensemble des candidats

Les documents relatifs à l'épreuve 2 (dossier portant sur la pratique professionnelle) et à l'épreuve 3 (support de présentation de l'action témoignant du rôle de personne-ressource) seront à déposer pour le lundi 1er avril 2019 à 17 heures au plus tard, sur une plate-forme numérique, dont les coordonnées et les modalités seront communiquées ultérieurement aux candidats.

Pour les candidats devant passer l'intégralité des épreuves, celles-ci se dérouleront entre le 29 avril 2019 et le 14 juin 2019.

Je vous remercie d'assurer une diffusion aussi large que possible de la présente circulaire auprès du personnel intéressé.



The image shows a circular official stamp of the Académie de Lille. The stamp features a central emblem with a figure and the text 'ACADÉMIE DE LILLE' around the perimeter. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Sylvie CABUIL' is printed.